Collégiale de Courts Circuits La Cagnole du mercredi 19 mars 2025 à 18h30

en visio

Membres de la Collégiale présent.e.s : Dominique, Pascal, Karine, Isabelle, Edwige, Martine, Claudette, Odile

Excusé.es & pouvoirs :

Christiane (pouvoir à Claudette)
Anne'so (pouvoir à Dominique)
David -Germinal (pouvoir à Pascal)

Avec 11 membres de la collégiale présent.e.s ou représenté.e.s sur 12, la collégiale est donc décisionnaire.

Pour tout contact entre nous : https://lite.framacalc.org/tfoyy2s97p-acm9

Prochaines réunions : les mercredis ou jeudis à 18h30

mercredi 16.04.25

mercredi 21.05.25

mercredi 18.06.25

Préparation du pad : Pascal & collectif

Facilitation : Dominique

Secrétariat : Isabelle

Relevés de décisions de la Collégiale : https://www.lacagnole.fr/spip.php?article612

1/ Tour de table

Chacun.e prend la parole.

2/ Débat mensuel

Chaque collégiale débuterait par un débat sur une thématique, de 10 à 30 mn
Sujet du jour :

Nous membres de la collégiale de la Cagnole, comment pouvons-nous prendre part au développement des Caisses Solidaires SoliCagnole?

45 mn d'échanges ont permis d'envisager pas mal de pistes, notemment autour des Comités Locaux de l'Alimentation qui vont accompagner chacune des caisses.

Bilan :
- envisager des moments festifs pour "démocratiser" Solicagnole (18h - 21h par exemple)
- envisager des réunions de travail spécifique pour l'aspect formation (séminaire). Cela permettrait de (re)créer de la cohésion entre nous, entre les 2 associations

Sujets pour des sessions suivantes : (à vos plumes)

Quelle partenariat avec la Résidence des Jeunes d'Auxerre ?
Quelle impulsion aux Vendredis Verts ?
Comment améliorer la communication par nos partenaires ? Dans les magasins, les marchés...
Quel devenir pour Le don à l'arrondi et communication
.....

3/ Rappel décisions de la collégiale précédente

Décision 20250212 #1 : La Collégiale décide de cotiser à l'association SoliCagnole, en tant que membre fondatrice, pour la somme de 100 euros.

Décision 20251202 # 2 : La Collégiale décide que le taux de reconversion des producteurs.trices partenaires de La Cagnole passant de 1% à 0%.

Décision 20250212 #3 : La Collégiale décide de donner mandat pour la gestion de son compte au Crédit Mutuel d'Auxerre, à toute opération sur ce compte, à 4 de nos membres.

Décision 20250212 #4 : La Collégiale décide de donner mandat pour la gestion du contrat de location de coffre-fort au Crédit Mutuel d'Auxerre, à toute opération sur ces coffres à 4 de nos membres.

Décision 20250212 #5 : La Collégiale décide de donner mandat pour la gestion du logiciel Kohinos à 4 de nos membres.

Décision 20250212 #6 : La Collégiale décide de donner mandat pour la représenter dans le Collège des Membres Fondatrices.teurs de SoliCagnole à nos membres suivants : Karine Bouche & Dominique Serve-Catelin.

Décision 20250212 #7 : La Collégiale décide de donner mandat pour la représenter au Sein du Conseil Exécutif de la Fédération Kohinos à nos membres suivants : Pascal & Karine

Décision 20250212 #8 : La Collégiale décide de participer aux frais de fonctionnent 2025 de la Fédération Kohinos à la hauteur de 50€.

Décision 20250212 #9 : La Collégiale décide de participer aux frais de maintenance 2025 du logiciel de la Fédération Kohinos à la hauteur de 250€.

4/ Gestion de l'association

4.1/ Trésorerie

Solde disponible au 19/03/2025 : +18 430,48 EUR
dont +13347€ de nantissement/fonds de garantie en attente
soit +5083,48€ en trésorerie de l'association (dont les 2050€ anciennement présents sur le livret A)
En tant qu'association, il est possible d'ouvrir un livret A

45 703,28 € en fonds de garantie à la NEF

4.2/ Chèque impayé sur un change

- déjà 50€ de récupérés. M. paiera 50 € par mois, selon notre accord et surtout ses possibilités.

4.3/ SoliCagnole : actualités

suivi de toutes les actualités du dossier sur SoliCagnole.fr

- https://solicagnole.fr/
- Nouveau financement du Kohinos pour avoir rapidement le module "paiement à 4 chiffres" en caisse.
- Quête de financements

Aujourd'hui il y a encore une "fracture numérique".
Le logiciel Kohinos a la possibilité de fournir un code à 4 chiffres (type CB) pour payer en E-cagnole.
C'est en développement mais cela crée des instabilités dans le fonctionnement du logiciel.
Ce code est une demande de l'épicerie sociale et solidaire de Sens mais c'est une demande qui pourra bénéficier au plus grand nombre : c'est un accès qui semble plus facile et qui sera un atout à mettre en avant lors de réunions avec les institutions.

4.4/ Stock d'enveloppes

Attention aux enveloppes en dépôt depuis plus de 6 mois

Dette de N993 : solde à 500€

Claire devait contacter J-P. Il est important de garder un contact. Dominique contacte Claire.

4.5/ C3V

Réponse à notre courrier du 28 février 2025

L’échange nous sommes abouti.

4.6/ Gestion des adhésions

Christiane : la commission s'est réunie le 8.03.25. Pour améliorer le traitement **il est absolument nécessaire que les personnes remplissen**t **le bulletin de ré-adhésion,** car sinon cela est difficilement gérable. Merci d'avance de penser aux membres de la commission.
Pour les ré-adhésions via HelloAsso ou Kohinos : les personnes sont clairement identifiées.

5/ Calendrier des événements et des ****divers RDV*

**** Jour de la Terre : Dimanche 1er juin 2025 : Karine,**

6/ Communication

Lettre de fin mars : témoignage d'Edwige
+
Solicagnole va diffuser un questionnaire autour de la bio et des problématiques liées à son accès.
Autorisons-nous la Cagnole à soutenir cette enquête en la diffusant dans sa prochaine lettre ?
Oui : à l'unanimité
L'objectif est que cette enquête puisse toucher le plus grand nombre pour être exploitable.

https://framaforms.org/lacces-a-une-alimentation-bio-et-locale-dans-lyonne-quen-pensez-vous-1739452995

7/ Suivi des partenaires & Validations:

A/ Validations à effectuer

https://lafermeauxcailloux-legumes-bio.fr/
Ferme principalement maraîchère à Arces-Dilo qui souhaite rejoindre Solicagnole.

B/ Suivi des partenaires

Arrêt d'activité : Spécialités Hildegarde, fabrication de pâtes sèches bio, à Égriselles-le-Bocage

Retrait de la Cagnole par Boule Micro Boulangerie, Corentin Gourvil, Eric Lenoir, Rue Cortel à Joigny, Pastellerie, Ferme du Chaudron, Pain retrouvé : ces retraits sont ou définitifs ou temporaires, liées à des chagements de propriétaires ou des déménagements ou une volonté des entreprises de cesser d'accepter les cagnoles en mode de paiement.

7/ Suivi de la Fédération Kohinos

Conseil Fédéral de la Fédération Kohinos le 1er vendredi de chaque mois
Prochain rendez-vous : le 4 avril
La fédération en tant que telle se porte bien.

Tour de table de clôture